

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 4 mars 2026

Lutte contre les addictions : nouvel appel à projets 2026

Les candidatures sont à déposer jusqu'au 19 avril 2026

Drogues, alcool, tabac, jeux d'argents et de hasard, écrans... À La Réunion comme sur l'ensemble du territoire national, les impacts négatifs des addictions sur le plan sanitaire, social et judiciaire sont majeurs et constituent une priorité de santé publique pour l'ensemble des acteurs institutionnels.

À cet effet, dans le cadre d'un partenariat entre la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), l'agence régionale de santé (ARS), la délégation régionale académique à la jeunesse, l'éducation et aux sports (DRAJES) de La Réunion, le conseil régional et le conseil départemental, un nouvel **appel à projets « Addictions » est lancé pour 2026** dédié au financement d'actions de prévention et de lutte contre les addictions aux substances psychoactives et aux écrans.

Face à l'émergence de nouvelles substances sur le territoire (cocaïne, ecstasy, MDMA, produits de synthèse...), **une attention particulière sera portée sur la prévention et la lutte contre les toxicomanies, grande cause régionale portée par le préfet de La Réunion pour cette année 2026.** Cette année encore, ce sont près d'1,5 million d'euros qui sont collectivement investis dans des actions de prévention afin de limiter les conduites addictives chez les jeunes et faire diminuer la prévalence des addictions à La Réunion.

Appel à projets du 2 mars au 19 avril 2026

Cet appel à projets est ouvert du 2 mars au 19 avril 2026 inclus auprès de l'ensemble des porteurs de projets potentiels du territoire (associations, centres de santé, collectivités locales, acteurs de la prévention...) autour de 4 axes dédiés :

- Protéger les jeunes et éviter ou retarder l'entrée dans la consommation de substances psychoactives ou dans les cyber-addictions, en déployant des actions de prévention à destination des jeunes, de leurs familles et des professionnels en contact
- Aider les consommateurs de substances psychoactives à s'arrêter et/ou réduire les risques et les dommages liés aux consommations en ciblant prioritairement les publics les plus défavorisés
- Sensibiliser et promouvoir le respect des « interdits protecteurs » en matière de vente et de publicité sur l'alcool et le tabac
- Accompagner les communes à une politique locale de prévention et de lutte contre les addictions

Déposez vos dossiers sur la plateforme Démarches numériques

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appele-a-projets-addictions-2026-la-reunion>

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 407 419 / 434 / 457

Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr / X – Facebook – Instagram – LinkedIn : @Prefet974

Sollicitations presse : <https://wkf.ms/3kc53kb>